



Saint-Camille, le 27 avril 2026

Bonjour à tous, parents et enfants,

La Municipalité du canton de Saint-Camille, le Centre des loisirs de Ham-Sud et la Municipalité de Ham-Sud sont heureux de préparer pour vous une belle saison du Service d'animation estivale (SAE) pour l'été 2026. Nous accueillerons les enfants de **4 à 12 ans** cet été. À noter que les enfants de 4 ans sont acceptés seulement s'ils ont *5 ans avant le 30 septembre*.

Cet été, nous avons encore la chance d'avoir Mélodie Larrivée à titre de coordinatrice pour superviser l'équipe d'animation et pour s'assurer du bon déroulement des journées.

Le SAE se déroulera sur 8 semaines du **lundi au vendredi, de 8 h à 17 h**. Le début de la saison sera le **lundi 29 juin** et la fin sera le **vendredi 21 août**.

Les coûts d'inscription sont de 250 \$ par enfant pour l'été (la date limite de paiement est le 19 juin 2026). Vous pouvez également payer à la journée au coût de 25 \$ par jour.

Voici la répartition des groupes :

- Les groupes de 4 et 6 ans seront au nombre de 8 maximum ou 10, s'il n'y a pas d'enfant de 4 ans;
- Les groupes de 7 et 8 ans seront au nombre de 12 maximum;
- Les groupes de 9 et 12 ans seront au nombre de 15 maximum.

Comme nous devons limiter le nombre d'enfants par jour et par groupe, nous vous demandons de remplir le **Calendrier de réservation de journées du Service d'animation estivale, été 2026**, du formulaire d'inscription.

Nous avons fait le choix de prioriser les inscriptions des familles de Saint-Camille et de Ham-Sud qui utilisent le SAE **comme service de garde car ils travaillent**. Nous comblerons les places restantes avec les familles qui utilisent le SAE **comme activité de loisir**. Nous demandons donc de remplir le calendrier selon vos besoins pour permettre au plus grand nombre de familles de profiter du SAE cet été. Prenez note que les journées réservées vous seront facturées.

La période d'inscription est du 27 avril au 29 mai. Aucune inscription ne sera prise par la suite afin de permettre la mise en place des groupes. Les formulaires complétés devront être acheminés par courriel à **info@saint-camille.ca** ou dans la boîte postale extérieure située au bureau municipal de Saint-Camille, au 85, rue Desrivières, Saint-Camille.

Bienvenue à tous les enfants et bon été à tous et à toutes!



Formulaire d'inscription du SAE de Saint-Camille et Ham-Sud, été 2026

Nom de l'enfant: _____ Prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____ Âge au 29 juin: _____

Numéro d'assurance maladie : _____ expiration : _____

1^{er} parent de l'enfant: _____

Numéro de téléphone à la maison : _____

Numéro de téléphone au travail : _____

Numéro de téléphone cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

2^e parent de l'enfant: _____

Numéro de téléphone à la maison : _____

Numéro de téléphone au travail : _____

Numéro de téléphone cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Personne à contacter en cas d'urgence (parents non disponibles): _____

Numéro de téléphone _____ Lien avec l'enfant : _____

L'enfant vit chez ses deux parents :

Oui

Non

* si votre enfant est en garde partagée, merci de nous fournir un calendrier des gardes de l'été.

Information d'ordre médical (allergies, asthme, autre) :

Je désire obtenir le reçu d'impôt au nom de :

Numéro d'assurance sociale : _____

Adresse postale : _____

Calendrier de réservation de journées du Service d'animation estivale, été 2026

Veuillez cocher les journées désirées et indiquer si c'est parce que vous travaillez ou que pour votre enfant profite du SAE par loisir.

Juillet

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
29 juin Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	30 juin Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	1 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	2 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	3 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>
6 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	7 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	8 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	9 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	10 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>
13 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	14 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	15 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	16 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	17 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>
20 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	21 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	22 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	23 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	24 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>
27 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	28 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	29 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	30 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	31 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>

Août

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	4 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	5 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	6 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	7 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>
10 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	11 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	12 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	13 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	14 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>
17 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	18 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	19 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	20 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>	21 Travail : <input type="checkbox"/> Loisir : <input type="checkbox"/>

Je n'ai pas de préférence pour les journées (inscription dans un but de loisir)

Nombre de journées que j'aimerais envoyer mon enfant :

Je souhaite que ces journées soient synchronisées avec un autre enfant de la famille ou un ami :

Autres renseignements pour l'horaire :

Type de paiement

Par chèque ou argent comptant

Par virement Interac

Adresse courriel : info@saint-camille.ca

Réponse : SAE2026

****Merci d'inscrire le nom de l'enfant et SAE dans la note accompagnant votre virement.****

Le paiement doit être accompagné du formulaire d'inscription et doit être fait au plus tard le 19 juin 2026.

Signature d'un parent : _____

Consentement pour la prise de photos

En signant ce consentement, j'autorise les responsables du Service d'animation estivale (SAE) 2026 à photographier mon enfant dans le cadre de certaines activités prévues à la programmation du Service d'animation estivale (SAE) de Saint-Camille et Ham-Sud.

Signé à _____

Date : _____

Nom du parent : _____

Signature : _____

Informations importantes pour le Service d'animation estivale (SAE)

- Chaque enfant devra avoir en sa possession de la crème solaire. Elle devra être appliquée par chaque enfant sous la supervision des animateurs.
- Il est important de prévoir un maillot et une serviette dans le sac à dos de votre enfant.
- Si votre enfant prend de la médication, il est important de lui donner avant l'arrivée au Service d'animation estivale.
- Privilégier les gourdes d'eau réutilisables.
- Cette année, il y aura quelques activités organisées à l'extérieur du territoire. Ces activités seront en partie payées par les parents. Veuillez noter qu'il n'y aura pas d'animateur sur place pour les enfants qui n'assistent pas aux journées d'activités extérieures.
- Le Service d'animation estivale de Saint-Camille et Ham-Sud se dégage de tout objet personnel perdu, volé ou abimé lors du séjour de l'enfant.

Code de vie du Service d'animation estivale Saint-Camille / Ham-Sud Été 2026

Le code de vie du Service d'animation estivale est un ensemble de règlements et de procédures qui visent à favoriser un climat sain, harmonieux et sécuritaire pour tous. Si nous voulons atteindre cet objectif, l'équipe du camp de jour et les familles doivent travailler ensemble à l'application de ces règles.

Ainsi, tous les jeunes qui fréquenteront le Camp de jour devront respecter les consignes au risque de se faire retirer des activités.

Il s'applique dès l'arrivée et jusqu'au départ de vos enfants dans tous les lieux et dans toutes les activités organisées par le camp de jour.

L'enfant et un parent doivent signer ce code de vie.

GÉNÉRALITÉS

La notion de respect est la principale valeur pour favoriser de bonnes relations entre tous. Les enfants doivent être respectueux dans leurs paroles et leurs gestes, et ce, envers toutes les personnes qu'ils côtoient (moniteurs, responsables, parents et autres enfants). Le respect envers autrui permet d'éliminer la violence physique, verbale et l'intimidation.

C'est dans cette perspective que les règles de conduite suivantes doivent être intégrées.

RESPECT DE SOI

- Être de bonne humeur et participer activement aux activités;
- Porter des vêtements adéquats et adaptés aux activités pratiquées;
- Apporter des collations et des repas sains et bons pour la santé.

RESPECT DES AUTRES

- Je respecte les animateurs et accepte chacune de leurs décisions;
- J'écoute l'animateur lorsqu'il demande poliment le silence, donne des consignes ou explique un jeu;
- Je respecte les autres, je les aide et les encourage;
- Je parle au lieu de crier;
- J'évite toute forme de violence et je règle mes différends à l'amiable avec l'aide d'un animateur;
- Il en est de même pour les parents. Si un différend oppose votre enfant à un autre, veuillez en aviser la direction du camp sans chercher à régler vous-même le conflit;
- J'utilise un langage soigné sans blasphème, ni vulgarité, ni violence;
- Je suis poli en tout temps. S'il vous plaît et merci sont deux mots doux et magiques à intégrer dans le vocabulaire;
- J'attends toujours les directives de mon animateur lors des déplacements;

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Je respecte le matériel et les locaux;
- Je ne détruis pas, ne brise pas ou n'endommage pas le matériel du camp ou de l'environnement;
- Je ne laisse pas traîner des déchets ou des effets personnels afin de tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

AUTRES FORMES DE RESPECT

- Je suis mon groupe et demande toujours l'autorisation de mon animateur pour aller à la toilette;
- Je respecte les règles de jeu;
- Je respecte les heures d'arrivée et de départ;
- SOURIRE, BONNE HUMEUR et PARTICIPATION sont de mise.

PROCÉDURE D'AVERTISSEMENT

Afin d'assurer un suivi du comportement de votre enfant, nous désirons vous informer de la procédure d'avertissement mise sur pied au camp de jour de la municipalité. Cette procédure d'avertissement servira à établir clairement les limites qui doivent être respectées.

Étapes dans l'application des conséquences à un manquement du code de vie

ÉTAPE 1 : L'animateur donne un avis verbal à l'enfant qui doit réparer son geste. Le technicien peut dans certains cas en avvertir les parents.

ÉTAPE 2 : La coordonnatrice rencontre l'enfant et appelle les parents pour les aviser du mauvais comportement. Un avis de mauvais comportement sera alors remis aux parents pour formaliser et acter ses agissements.

ÉTAPE 3 : La coordonnatrice et la direction générale rencontrent l'enfant et les parents. L'enfant risque d'être retiré du Service d'animation estivale pour une période déterminée (ponctuelle ou définitive) sans remboursement.

Comportement pouvant entraîner une expulsion :

- Violence;

Code de vie du Service d'animation estivale Saint-Camille / Ham-Sud Été 2026

- Refus répétitifs d'obéir aux consignes;
- Impolitesse répétée;
- Objets interdits ou dangereux;
- Conduite inacceptable et intolérable;
- Lancement d'objets;
- Fugue;
- Mordre les autres;
- Langage vulgaire ou inacceptable;
- Autres comportements antisociaux et/ou dangereux.
- Bris de matériel

Un trouble de comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'application de mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans que les avertissements aient été donnés. La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que le Service d'animation estivale traitera tout problème comportemental.

Nous sommes là pour nous amuser et avoir du plaisir, alors soyons gentils les uns envers les autres.

Paiement en cas de bris de matériel

Le contributeur financier du service (parents, garants ou organisme financeur) est responsable des bris occasionnés par l'enfant. Par conséquent, en cas de bris de matériel, celui-ci devra payer les frais de réparation occasionnés et l'enfant sera immédiatement exclu du camp de jour sans possibilité de remboursement.



Code de vie du Service d'animation estivale de Saint-Camille / Ham-Sud

À couper et à retourner signé avec le dossier d'inscription.

En signant ce code de vie, je m'engage à le respecter.

Date : _____

Signature de l'enfant : _____

Signature du parent : _____

